



Le 30 novembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le dernier rapport annuel de la protectrice des enfants fait la lumière sur des aspects moins connus de la prise en charge gouvernementale

MANITOBA – La protectrice des enfants du Manitoba, Darlene MacDonald, a publié aujourd’hui son rapport annuel de 2015-2016. En plus de donner un aperçu des initiatives et activités du Bureau, le rapport, qui a pour thème *Au grand jour*, met en lumière des préoccupations concernant les services publics offerts aux enfants et aux jeunes, et dont bon nombre de Manitobains et Manitobaines ne soupçonnent peut-être même pas l’existence.

« Étant donné qu’un aussi grand nombre de jeunes Manitobains et Manitobaines dépendent tous les jours de services publics comme le système de protection de l’enfance et le système de justice pour les jeunes, il est fondamental que ces systèmes s’efforcent constamment d’évaluer et d’améliorer leur efficacité, a déclaré M^{me} MacDonald. Lorsque les circonstances d’un jeune attirent l’attention de ces systèmes, il semble parfois impossible d’entrevoir des résultats positifs et encourageants. Il faut que les jeunes en situation vulnérable puissent compter sur le ralliement et le soutien les plus effectifs et efficaces qui soient, de la part de chacun et chacune d’entre nous. »

Trois des principaux thèmes sur lesquels le rapport de la protectrice se concentre sont les suivants :

- la difficulté de faire l’équilibre entre la confidentialité et la transparence dans les affaires de protection de l’enfance et les raisons pour lesquelles on accuse parfois les gouvernements d’éviter de rendre des comptes;
- l’état d’incertitude dans lequel se retrouvent les enfants pris en charge lorsque des différends surviennent au sujet des placements;
- les inquiétudes au sujet des jeunes dans le système judiciaire qui se font asperger de gaz poivré et sont soumis à l’isolement.

Alors que M^{me} MacDonald va terminer son deuxième et dernier mandat de protectrice des enfants et des jeunes en avril 2017, le rapport d’aujourd’hui fait également le bilan des plus grandes réalisations de son bureau et des domaines où celui-ci continuera d’évoluer sous la direction de son successeur.

M^{me} MacDonald fait état du gros travail de restructuration interne qui a été accompli au cours de ses deux mandats et qui a donné plus de voix aux enfants et aux jeunes du Manitoba et de l’ensemble du

Canada. Elle souligne l'augmentation annuelle du nombre de jeunes qui ont contacté le Bureau pour demander de l'aide, la publication d'un certain nombre de rapports spéciaux importants, et certains accomplissements comme la formation de solides partenariats provinciaux et nationaux qui renforcent la capacité du Bureau à éduquer le public sur les expériences des jeunes. Elle fait remarquer qu'une présence accrue du public a également permis d'être mieux en mesure de plaider en faveur de services améliorés pour les enfants et les jeunes dans toute la province.

« Plus que tout, je suis reconnaissante aux nombreux jeunes qui ont partagé leurs histoires avec nous et qui nous ont fait savoir ce qui leur est nécessaire pour réussir dans la vie, a ajouté M^{me} MacDonald. Beaucoup de ces histoires et idées ont inspiré les projets et les rapports spéciaux que mon bureau a entrepris et qui, à leur tour, permettent d'amplifier la voix d'autres jeunes tandis que nous incitons les systèmes à s'améliorer. »

Le rapport de la protectrice est publié alors que le gouvernement provincial a indiqué qu'il présentera bientôt devant l'Assemblée législative un projet de loi visant à créer une loi indépendante qui renforce et élargit le mandat du Bureau du protecteur des enfants (BPE), soit un changement longuement attendu qui permettra au BPE d'offrir des services de soutien et de défense des droits à un plus grand nombre de jeunes Manitobains et Manitobaines.

Pour consulter le rapport complet, visiter : <http://www.childrensadvocate.mb.ca/wp-content/uploads/French-OCA-2016-AR-WEB.pdf>

Au sujet du BPE

Le Bureau du protecteur des enfants est un bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba. Nous représentons les droits, les intérêts et les points de vue des enfants et des jeunes de toute la province qui reçoivent ou qui sont admissibles à recevoir des services en vertu de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* (LSEF) et de la *Loi sur l'adoption*. Nous faisons cela en défendant directement les enfants et les jeunes, ou en plaidant en leur nom auprès des fournisseurs de soins et d'autres intervenants. Nos activités de défense consistent aussi à examiner les services après le décès de toute jeune personne lorsque celle-ci ou sa famille était suivie par le système de protection de l'enfance au moment du décès ou dans l'année précédant le décès de l'enfant.

Personne-contact :

Ainsley Krone, gestionnaire – Communications, recherche et éducation du public
204 988-7475 ou 1 800 263-7146
akrone@childrensadvocate.mb.ca